



8<sup>e</sup> séance du  
**TFAMR**  
Questions/  
réponses

# Directives sur le suivi et la surveillance intégrés de la résistance antimicrobienne d'origine alimentaire

Questions/réponses avec **Rosa Peran (Pays-Bas), présidente du groupe de travail électronique du TFAMR** chargé de l'élaboration de directives sur le suivi et la surveillance intégrés de la résistance antimicrobienne d'origine alimentaire. Mme Peran présente ci-après les avancées des travaux menés sur les directives depuis la 7<sup>e</sup> séance du TFAMR, et expose ses plans ainsi que ses attentes pour les séances du groupe de travail qui se dérouleront en ligne les 10, 11, 15 et 18 juin 2021.

## 1. Où en est l'élaboration des directives depuis la 7<sup>e</sup> séance du TFAMR en 2019?



La 7<sup>e</sup> séance du TFAMR a demandé au groupe de travail électronique (GTE) d'examiner et de réviser les directives portant sur les questions qui n'avaient pas été abordées par le groupe de travail physique (GTP) le 8 décembre 2019 à Pyeongchang (République de Corée). Elle est également convenue de ne pas rouvrir le débat sur les définitions déjà acceptées. Le GTE a organisé deux séries d'observations afin d'examiner le document, ainsi qu'un séminaire web.

La première série d'observations a débuté en mars 2020 et concernait l'examen des sections traitées par le GTP à Pyeongchang (sections 1-7), les sections 9-13, ainsi que les observations générales sur la section 8. La seconde série d'observations a commencé en juin 2020.

Pendant cette seconde série d'observations, le document a été examiné dans son intégralité, y compris la section 8. Avec les coprésidents, nous avons posé des questions ciblées aux membres du GTE sur la terminologie et la formulation du ou des programmes de suivi et de surveillance, l'ajout d'une définition sur l'utilisation des antimicrobiens, la section 9 et le souhait éventuel du GTE de voir des exemples de méthodologies pour l'analyse des données intégrées liées à la résistance aux antimicrobiens (RAM) et à l'utilisation des antimicrobiens (UAM).

Pour garantir la prise en considération de l'ensemble des observations et pour faciliter la transparence, nous (les coprésidents et moi-même) avons créé un tableau Excel afin de documenter chaque observation soumise et la manière dont ces observations ont été traitées dans la version révisée. Une synthèse des modifications apportées a aussi été fournie.

Pendant la pandémie, la 8<sup>e</sup> séance du TFAMR, initialement prévue au mois de décembre 2020, a été reportée au mois d'octobre 2021. Pour faire suite aux recommandations du CCEXEC, un séminaire web a été organisé en janvier 2021 afin de présenter les avancées et faciliter la discussion en vue de la finalisation des directives. Ce séminaire web a aussi permis aux membres et aux observateurs de formuler des observations sur les principales problématiques identifiées et laissées en suspens alors que le consensus n'était pas encore établi. Ces problématiques étaient les suivantes:

- a → utilisation des antimicrobiens;
- b → flexibilité de la mise en œuvre du ou des programmes de suivi et/ou surveillance en fonction des besoins nationaux;
- c → Principes 2, 9 et 10;
- d → niveau de détail requis dans les sections 8 et 9;
- e → conservation des exemples.

Au total, 258 personnes travaillant pour 64 membres et 14 observateurs ont participé à ce séminaire web.

## 2.

### Quels changements clés ont été apportés aux directives pendant ce temps?



Compte tenu des contributions apportées par les membres et les observateurs pendant les deux séries d'observations du GTE et le séminaire web, les directives ont été sensiblement raccourcies, le texte a été simplifié et les doublons ont été passés au crible. Des modifications ont été effectuées tout au long du document pour plus de clarté. Certains paragraphes ont été déplacés ou scindés en paragraphes plus petits pour améliorer la clarté du message et la lisibilité du texte. Des modifications linguistiques ont été intégrées pour plus de flexibilité (par exemple, des options peuvent être considérées comme des exemples). Les exemples qui n'étaient pas pertinents ont été supprimés. Les exemples retenus ont systématiquement une visée explicative ou améliorent la clarté du message. Du fait de la contribution fournie par le GTE, le terme « programme ou programmes de suivi et de surveillance » a été décrit en introduction et harmonisé tout au long du document.

De manière plus globale, les sections 8 à 11 ont été examinées avec soin. Dans ces sections, tous les exemples ont été évalués en fonction de leur objectif et de la valeur qu'ils apportaient au document. Voici quelques modifications spécifiques opérées dans d'autres sections:

- a ..... description de l'utilisation des antimicrobiens dans la section 1;
- b ..... révision des Principes 2, 9 et 10 (déplacé dans l'introduction);
- c ..... suppression de la section 12 (contenu conservé dans la section 10).

## 3.

### Quels seront les principaux points traités pendant le groupe de travail du mois de juin 2021 et comment prévoyez-vous d'aborder ce groupe de travail?



Nous souhaitons réviser l'intégralité du document, à commencer par les sections qui n'ont pas été traitées pendant les précédentes réunions des groupes spéciaux, autrement dit les sections 8 et 9. Si ces dernières n'ont pas fait l'objet de discussions approfondies en session plénière, le séminaire web organisé en janvier 2021 nous a permis de prendre connaissance des observations détaillées émises par les membres et les observateurs sur des questions qui ne recueillent pas l'unanimité et doivent être évoquées pendant le groupe de travail du mois de juin.

Nous sommes conscients des difficultés relatives à la tenue virtuelle d'une réunion et du peu de temps dont nous disposons. Nos discussions doivent être très ciblées pour aboutir à un accord sur les points clés, et nous ne devons pas nous détourner de notre objectif premier en nous préoccupant de modifications mineures ou en jouant sur les mots. Nous voulons progresser autant que possible sur le document afin d'être prêts pour la 8<sup>e</sup> séance du TFAMR.

## 4.

### Comment les délégués doivent-ils se préparer pour le groupe de travail?



Les délégués devront se familiariser avec la version du document présentée dans la lettre circulaire, les discussions antérieures, les modifications apportées et les questions ayant abouti à un consensus. Le document devra passer de l'étape 3 à l'étape 5/8. Ce sera difficile mais tout à fait réalisable si les délégués adoptent une approche centrée sur des solutions, en gardant à l'esprit que les travaux du TFAMR doivent être terminés cette année. Les observations émises sur les directives sont également disponibles sur la page web du TFAMR: il serait utile que les délégués prennent connaissance des opinions des autres membres dans l'optique d'identifier les terrains d'entente. Les délégués devront aussi se renseigner sur les rapports avec le Code d'usages du Codex et les dispositions/concepts/approches communs aux deux documents, mais aussi sur les Lignes directrices du Codex pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire (CXG 77-2011).

## 5.

### Quels résultats souhaitez-vous obtenir à la fin du groupe de travail?



Nous souhaitons discuter de toutes les sections du document, en particulier celles qui n'ont pas été abordées pendant la plénière, et obtenir un consensus sur les questions qui ne font pas encore l'unanimité. Par exemple, nous voulons parvenir à un consensus sur le contenu et le niveau de détail des sections 8 et 9, mais aussi des sections 1, 4, 7 et 10.

Par ailleurs, nous désirons identifier les éventuelles questions restantes que les délégués sont susceptibles de soulever, dans le but de faciliter la discussion et la finalisation des directives lors de la réunion du groupe spécial au mois d'octobre 2021.

## 6.

### Que se passera-t-il après ce groupe de travail?



Les coprésidents et moi-même réviserons le document en nous appuyant sur les discussions du groupe de travail. Une version mise à jour sera proposée pour observations, avant discussion à l'occasion de la 8<sup>e</sup> séance du TFAMR en octobre prochain.

